

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique Centrale photovoltaïque Le Verger

**De :** [REDACTED]

**Date :** 20/03/2024 11:37

**Pour :** pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr, contact@mairie-le-verger.fr

Bonjour,

Je vous écris concernant le projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Le verger (35160).

Tout d'abord, je tiens à signaler que les permanences de la commissaire enquêtrice de cette enquête publique n'est pas du tout adapté avec un planning d'heures de travail classique. J'avoue que j'aurais aimé pouvoir échanger de visu avec cette personne mais des créneaux en journée en semaine ne sont pas en adéquation avec l'objectif de recenser les avis de l'ensemble de la population du Verger. Pourquoi aucun créneau en fin de journée n'a été établi ?

Concernant ce projet, je fais partie des personnes susceptibles d'être les plus impactées par ce projet étant donné que j'habite au lieu-dit La Bévinais. J'aurais donc plusieurs remarques à apporter à ce projet, des demandes à faire au prêt de détenteur du projet afin d'assurer notre confort de vie dans nos habitations principales sur ce lieu-dit :

- En cas d'accord sur ce projet, quels sont les risques réels lors des travaux de mise en place de ce projet. J'ai bien conscience de la nuisance sonore que cela va impacter, que je peux concevoir ais quand est-il réellement du risque sanitaire ?
  - Concernant les démantèlements des puits de biogaz. Le danger est-il évité à 100% ou y-a-t-il un risque pour nous les habitants et quelles sont les précautions mises en place ?
  - Concernant les travaux provoquant de la poussière de manière importante, pouvez-vous assurer à 100% que nous ne courrons aucun risque de problèmes respiratoires ? Nous avons pour une partie en plus des enfants en bas âges dans le lieu-dit, nous ne voulons prendre aucun danger pour eux. Que pouvez-vous nous garantir et quelles sont les mesures qui seront prises pour éviter tout problème ?
- Si le projet est validé, quand est-il de l'impact de la valeur de nos biens immobiliers avec cette centrale photovoltaïque à proximité ? Y-a-t-il eu une étude marché concernant ce sujet ? En cas de décote, que prévoit les propriétaires de cette centrale pour palier à cette perte financière ?
- Le projet parle d'impact visuel mineur, certes je suis potentiellement d'accord avec point, les illustrations mis à notre disposition nous montre à priori un visuel restreint de nos habitations. Par contre concernant l'impact sonore, les études sont plus incertaines et ne nous ne donnent pas d'indications sur les réelles nuisances que nous aurons au quotidien. Si la nuisance est de 50 dB(A) à 100m équivalent à une conversation calme, certes cela est modéré mais j'avoue que cela me gêne de me dire que j'aurais ça en continu comme bruit de fond quotidien. Il est demandé que le porteur de projet s'engage à réaliser des mesures de bruit pour que ses équipements ne soient pas à l'origine de nuisance pour le voisinage. Je demande donc au porteur de projet de nous présenter ces mesures correctives et de s'engager à tout mettre en œuvre pour éliminer toute éventuelle nuisance sonore ou de trouver un compromis avec la totalité des voisins. Nous avons investi dans nos biens immobiliers sans cette centrale photovoltaïque mise en place et je souhaiterais que l'on puisse nous garantir un confort de vie équivalent de ce que nous avons actuellement, que cette centrale ne nous cause aucun souci tel qu'il soit.

Dans l'attente de votre retour concernant mes interrogations et mes demandes concernant la mise en place de ce projet.

Je suis disponible pour échanger à des créneaux en adéquation avec ma vie professionnelle.

Bien cordialement

Angélique Laurent

Coordonnées :

Angélique Laurent

6 La Bévinais

35160 Le Verger

[REDACTED]

[REDACTED]